

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 11 avril 2024 à Aiguines

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP (Trigance), Antoine FAURE (Aups), Jean-Marie PAUTRAT (Allons), Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue), Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon), Romain COLIN (Moustiers Ste Marie), Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence), Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération), Michèle BIZOT-GASTALDI (La Palud sur Verdon), Paul CORBIER (St Julien du Verdon), Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines), Georges BOTELLA (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), Philippe MARANGES (Castellane)

Excusés qui ont donné pouvoir : Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougion) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Jacques ESPITALIER (Quinson) à Bernard CLAP

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 février 2024 à Moustiers Ste Marie

2. Avis du Parc du Verdon sur le projet de PLU de la commune d'Esparron de Verdon

Le conseil municipal d'Esparron-de-Verdon a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) le 11 décembre 2019 pour remplacer son plan d'occupation du sol (POS) devenu caduque en mars 2017.

Ce projet poursuit par ailleurs plusieurs objectifs à savoir :

- Identifier et mettre en valeur la trame verte et bleue communale.
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et limiter les nuisances sur les ressources en eau.
- Inverser la tendance démographique de ces dernières années et encourager de nouveaux foyers à s'installer sur la commune.
- Valoriser le cadre de vie d'Esparron et la zone portuaire.

Le projet de PLU d'Esparron-de-Verdon a été arrêté le 11 janvier 2024. En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, le bureau du Parc doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, dans un délai de 3 mois suivant la réception des documents. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la Charte du Parc.

Le groupe de travail urbanisme du Parc du Verdon s'est réuni le 8 avril 2024, sous l'égide de M. Antoine Faure, vice-président du Parc, en présence d'un représentant élu d'Esparron-de-Verdon. Cette réunion a permis d'analyser collectivement le projet communal et d'échanger entre les élus de la commune et les élus et les techniciens du Parc.

A l'issue de sa présentation en séance, et sur la base des conclusions formulées par le groupe de travail urbanisme, les membres du Bureau à l'unanimité émettent un avis favorable assorti de 2 réserves.

Avis exhaustif disponible sur le site internet du Parc : www.parcduverdon.fr

3. Calendrier des événements du Parc –avril à juin 2024

Les membres du Bureau à l'unanimité valident le calendrier présenté des événements que le Parc organise ou la participation du Parc à certains événements organisés par les communes ou associations.

4. Positionnement sur le projet de réédition du livre de J. CRU

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- Valident la convention de partenariat avec l'association Pays et gens du Verdon pour la réédition de l'ouvrage
- Décident de rééditer le livre de Jacques CRU en 400 exemplaires, dont 50 exemplaires seront remis à la famille et 160 exemplaires remis à PGV,
- Fixent le tarif de vente de l'ouvrage à 22 €.

5. Dossiers de demande de subventions

- Suivi dynamique du haut Verdon dans le cadre du plan de gestion sédimentaire : suivi du transport solide, de l'incision et de l'évolution des tressages

Coût total TTC : 45 000 € / Agence de l'eau : 22 500 € / Région : 13 500 € / Autofinancement : 9 000 €

- Diagnostic de la vulnérabilité des entreprises en zone inondable et accompagnement pour la mise en place de mesures de réduction

Coût total TTC : 33 000 € / Etat : 16 500 € / Région (30%) : 9 900 € / Autofinancement : 6 600 €

- Etude de dangers de la digue de Plan Est à Allos

Coût total TTC : 60 000 € / Etat : 30 000 € / Etat : 6 000 € / Autofinancement (CCAPV) : 24 000 €

- Réalisation d'exercices de crues à Gréoux-les-Bains et Vinon-sur-Verdon

Coût total TTC : 12 000 € / Autofinancement (DLVA) : 12 000 €

- Complément de maîtrise d'œuvre (notamment géotechnique) sur la modification du pont de la Lance à Colmars-les-Alpes

Coût total TTC : 42 000 € / Autofinancement CCAPV : 42 000 €

- Sensibilisation des scolaires au risque inondation

Coût total TTC : 55 000 € / Etat : 44 000 € / Autofinancement (CCAPV et DLVA) : 11 000 €

▪ Prolongation 2024-2026 du programme Avenir montagnes ingénierie - Schéma d'accueil des lacs du Verdon
Coût total TTC (sur 2 ans) : 120 000 € / Etat ANCT : 96 000 € / Autofinancement : 24 000 €

6. Avenant n°4 à la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la GEMAPI entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et la CCAPV

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la signature de l'avenant n°4 à la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la compétence GEMAPI entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et la CCAPV, qui vient fixer le programme d'action et le budget qui en découle.

7. Conventions financières réglant la participation de la CAPG, la CCPV, la CCLGV, la DPVA et PAA au Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations sur le Verdon (PAPI Verdon)

Les membres du Bureau à l'unanimité, approuvent la signature des 5 conventions avec chacune des 5 intercommunalités (CA Pays de Grasse, CC Lacs et Gorges du Verdon, Dracénie Provence Verdon Agglomération, CC Provence Verdon et Provence Alpes Agglomération) pour régler les modalités de leur participation de 1000 € annuellement au Programme d'Etudes Préalables au PAPI Verdon sur la durée du programme d'actions ;

8. Marchés publics

▪ Etude des zones humides prioritaires du bassin versant du Verdon (2024-2025)

Les membres du Bureau à l'unanimité :

– autorisent le Président à signer les marchés avec :

- L'ODEPP au titre du lot n° 1 et pour un montant global et forfaitaire de 39 900 € TTC (incluant la tranche ferme et la tranche optionnelle),
- L'ODEPP au titre du lot n° 2 et pour un montant global et forfaitaire de 6 555 € TTC,

– décident de déclarer le lot 3 infructueux, et de passer par une consultation sans publicité, ni mise en concurrence.

▪ Expertises « chauves-souris »

Les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer les marchés avec :

- le groupement ChirOïko / GEOECO au titre du lot n° 1 et pour un montant maximum 14 400 € TTC (marché à bons de commande),
- le groupement GEOECO / ChirOïko / CAM'TRAPPING au titre du lot n° 2 et pour un montant global et forfaitaire de 13 900 € TTC,
- le groupement ChirOïko / GEOECO au titre du lot n° 3 et pour un montant global et forfaitaire de 14 977,50 € TTC.

▪ Fourniture de produits et de services de télécommunications

Les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer les accords-cadres à bons de commande avec la société CELESTE, basée à Champs sur Marne (77420), au titre des lots 1 – téléphonie mobile - et 2 - Accès Internet, Interconnexion des sites et téléphonie fixe sur IP-, sans minimum et avec un montant maximum fixé à 15 000 €HT / an au titre du lot 1 et 25 000 € HT / an au titre du lot 2.

9. Motion de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France pour une meilleure reconnaissance des espaces pastoraux des zones intermédiaires dans les politiques publiques

A l'issue de sa présentation, les membres du Bureau à l'unanimité adoptent la motion prise par la Fédération nationale des parcs naturels régionaux issue directement du Programme POIA Trame des espaces pastoraux de moyenne montagne, porté par 5 Parcs naturels régionaux du massif des Alpes (Massif des Bauges, Chartreuse, Vercors, Baronnies provençales, Verdon) en partenariat avec les Chambres d'agriculture, le SUACI Montagn'alpes, le CERPAM et financé par l'Etat, l'Union européenne et les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne Rhône-Alpes.

Motion disponible sur le site internet du Parc du Verdon : www.parcduverdon.fr

10. Convention d'occupation temporaire du domaine de Valx Félines pour la manifestation sportive «Swimrunman» 2024

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la convention d'occupation temporaire du domaine de Valx –Félines pour la manifestation sportive « Swimrunman » 2024, moyennant une redevance de 1600 € pour l'utilisation du domaine public et pour un nombre de 800 participants.

11. Tarifs 2024 - parkings grand public Point sublime – Samson

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les grilles tarifaires des stationnements grand public sur les parkings Point Sublime et Couloir Samson pour la saison 2024 (inchangé par rapport à 2023)

Parking grand public Point Sublime :

Moins de 15 minutes	gratuit	1h45	4,0 €
30 minutes	1,5 €	2h	4,5 €
45'	2,0 €	2h15	5,0 €
1h	2,5 €	2h30	5,5 €
1h15	3,0 €	2h45	6,0 €
1h30	3,5 €	3h	6,5 €

3h15	7,5 €
3h30	8,5 €
3h45	9,5 €
4h	10,5€
4h15	11 €
4h30	12 €
4h45	13 €
5h	14 €
5h15	16 €
5h30	18 €

5h45	20 €
6h	22 €
7h	30 €
8h	38 €
9h	46 €
10h	54 €
11h	62 €
12h	70 €
Perte ticket =	46 €

Parking grand public Samson :

Type de véhicule	Tarif normal	Tarif entrée après 14h
Voitures	7 €	3,5 €
Motos	5 €	2,5 €
Camping-cars / minibus 9 places	9 €	4,5 €
Véhicules > 9 places / autres véhicules	11 €	5,5 €
Stationnement sans ticket		46 €
Abonnement saison grand public (hors activités économiques)		14 €

12. Convention de partenariat avec l'Auberge du Point Sublime – 2024-2026

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le renouvellement pour 3 années de la convention de partenariat, sans engagement financier de l'une ou l'autre des parties, avec l'auberge du Point Sublime relative à la mise à disposition sur un espace dédié sur le parking de l'Auberge d'une dizaine de places de stationnement réservées aux agents du Parc, partenaires ayant besoin d'accéder au site (offices de tourisme...) et aux habitants des villages de La Palud-sur-Verdon et Rougon afin de permettre un stationnement long (de quelques heures à la journée) pour un usage individuel uniquement (pas d'accès pour des activités commerciales). L'accès à cet espace permet notamment de pouvoir proposer aux habitants du secteur un espace de covoiturage sur le secteur du Point Sublime en saison.

13. Indemnités de fonction des vice-Présidents

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la modification de la délibération du 10 septembre 2020 afin de permettre le versement des indemnités aux VP de manière générique et non pas nominativement.

14. Signature d'une convention de régularisation avec l'Université Jean Monnet Saint-Etienne pour l'opération « piégeage acoustique du gobie à tache noire »

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention de partenariat avec l'Université Jean Monnet de St-Etienne, relative à cette opération, et prévoyant un soutien financier du Parc du Verdon à hauteur de 1500 €,

15. Prise en charge des frais d'hébergement, restaurant et déplacement d'influenceurs

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la prise en charge des frais de restauration, d'hébergement et de déplacement de Max Coquard et Elisa Detrez « Bestjobers », dans le cadre de leur séjour dans le Verdon pour valoriser le séjour Valeurs Parc « la face secrète du Verdon » localisé entre Saint Julien le Montagnier, Ginasservis et Quinson.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 18 avril 2024

Le Président,
Bernard CLAP

